

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE**

Procès-verbal de la reprise de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 21 août 2018 ajournée au 27 août 2018 à 13h30 à la préfecture de la MRC de Minganie.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Luc Noël : préfet;  
M<sup>me</sup> Josée Brunet : conseillère,  
mairesse de Rivière-Saint-Jean.

**SONT PRÉSENTS PAR LIEN TÉLÉPHONIQUE :**

M. Pierre Cormier : conseiller,  
maire de Havre-Saint-Pierre;  
M. Martin Beaudin : conseiller,  
maire de Longue-Pointe-de-Mingan;  
M. Martin Côté : conseiller,  
maire de Baie-Johan-Beetz;  
M<sup>me</sup> Marie-Claude Vigneault : conseillère,  
mairesse suppléante de  
Natashquan;  
M<sup>me</sup> Lorenza Beaudin : conseillère,  
mairesse de Rivière-au-Tonnerre.

**SONT ABSENTS :**

M. Léonard Labrie : conseiller,  
maire d'Aguanish;  
M. John Pineault : conseiller,  
maire de L'Île-d'Anticosti.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Noël.

**SONT AUSSI PRÉSENTES :**

M<sup>me</sup> Nathalie de Grandpré : directrice générale et secrétaire-trésorière;  
M<sup>me</sup> Sara Richard : directrice à l'aménagement.

**1. REPRISE DE LA SÉANCE**

À la préfecture de la MRC de Minganie, le préfet, monsieur Luc Noël procède à la reprise de la séance ordinaire du 21 août 2018. Madame Nathalie de Grandpré fait fonction de secrétaire.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par madame Lorenza Beaudin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. REPRISE DE LA SÉANCE;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. CENTRE DE TRANSBORDEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES;
4. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

162-18



### 3. CENTRE DE TRANSBORDEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

Attendu l'incendie survenu au centre de transbordement des matières recyclables de la MRC;

Attendu les travaux nécessaires à la réfection du centre de transbordement recommandés par les professionnels dont le nettoyage de la structure, le remplacement des portes, ainsi que la reconstruction du quai de chargement et des murets d'acier permettant l'accumulation des matières recyclables;

Attendu l'appel d'offres sur invitation pour l'octroi de ce contrat de réfection;

Attendu l'ouverture des soumissions le 17 août 2018 à 11 h ;

Attendu que la MRC a reçu une seule soumission conforme :

Soumissionnaire :	Prix excluant les taxes :
Les Entreprises Construction JC Laforest	84 800 \$

Attendu que l'article 938.3 du Code municipal permet à la MRC de s'entendre avec un soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission lorsque, à la suite d'une demande de soumissions, elle reçoit une seule soumission conforme et que le prix proposé accuse un écart avec celui prévu dans l'estimation établie par la MRC;

Attendu l'entente avec Les Entreprises Construction JC Laforest pour conclure le contrat à 78 900 \$ excluant les taxes;

163-18

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par madame Lorenza Beaudin et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie octroie le contrat de réfection du centre de transbordement des matières recyclables à Les Entreprises Construction JC Laforest au montant de 78 900 \$ excluant les taxes;
- Que la MRC de Minganie autorise monsieur Luc Noël, préfet et/ou madame Nathalie de Grandpré, directrice générale ou son adjointe à signer tous les documents relatifs à la présente résolution;
- Que la MRC de Minganie affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°163-18.

Certifié en date du 27 août 2018.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**

164-18



**4. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Lorenza Beaudin, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet, monsieur Luc Noël, déclare la séance levée à 13 h 38.

**Le préfet,**

**La directrice générale et  
secrétaire-trésorière,**

**Luc Noël**

**Nathalie de Grandpré**

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**

